



Condamnation et décès du débiteur

Par **Sebastien2151**, le **12/09/2016** à **10:40**

Bonjour

Mon père a été condamné par le tribunal pour un prêt immobilier qu'il n'a pas pu rembourser. La condamnation l'obligeait à payer les mensualités non payées plus des pénalités. La condamnation n'a pu lui être notifiée car il était hospitalisé pour un cancer dont il est décédé rapidement.

Qu'advient-il de la condamnation?

Merci

Par **youris**, le **12/09/2016** à **11:10**

bonjour,

les héritiers acceptant la succession du défunt, acceptent l'actif et le passif de la succession. vous pouvez lire ce lien:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/paiement-dettes-debiteur-defunt-heritiers-7518.htm#.V9ZwyPmLRxA>

salutations